

Scandale Uramin : omerta chez Areva

PAR MARTINE ORANGE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014



Anne Lauvergeon © Reuters

Alors que les enquêtes judiciaires avancent sur le scandale Uramin, les témoignages de salariés sont accablants. Ministère des finances, CEA, DCRI, Quai d'Orsay, tous ont été avertis, parfois très tôt, par des cadres du groupe désespérés de ne pouvoir faire passer leur message à l'intérieur : les mines rachetées étaient inexploitable. Les études avaient été menées sur ces sites depuis bien longtemps, tout était dans les archives du groupe. Les responsables de l'acquisition ont préféré les ignorer.

Uramin. Le seul nom est explosif, radioactif. Il a à peine été prononcé qu'un silence pesant s'installe dans la conversation, que les téléphones brusquement raccrochent. Les plus aguerris tentent de donner le change quelques minutes, en demandant comment leur nom est apparu, comment il a été possible de retrouver leurs traces. Mais la discussion ne va jamais très loin : ils ne sont au courant de rien, ne se souviennent de rien. À les entendre, ces salariés d'Areva n'ont jamais été impliqués ni de près ni de loin dans le scandale de ce groupe minier, racheté 2,5 milliards de dollars en 2007. Ou s'ils l'ont été, c'est par hasard, par raccroc.

Ils sont nombreux, ces cadres d'Areva à vouloir enterrer le dossier Uramin au fond de leur mémoire, à chercher à se faire oublier. Mais il y a aussi les autres, qui aimeraient comprendre après coup ce qui a pu se passer dans leur groupe, qui racontent tout ce qu'ils ont pu voir ou savoir, parce que, comme dit l'un d'entre eux, « *la lumière doit être faite sur ce dossier* ». Sept ans après, le mystère, pour eux, reste entier. Comment Areva a-t-il pu perdre 3 milliards d'euros dans le rachat

d'une société minière aux actifs inexploitable et dans des études complémentaires pour tenter de justifier cette acquisition calamiteuse ?

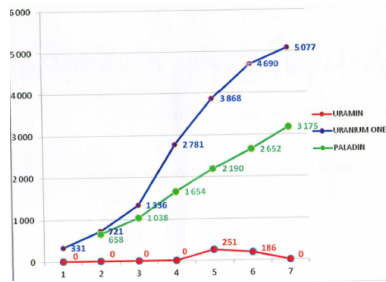
[[lire_aussi]]

En 2013, la Cour des comptes a commencé à examiner – bien tardivement – les comptes du groupe public. Un pré-rapport a déjà été rédigé dont Mediapart a donné de larges extraits (**lire ici**), en attendant le rapport définitif toujours pas publié. Au vu de ses premières découvertes, la Cour des comptes a fait un signalement auprès du procureur national financier sur le dossier Uramin. Depuis avril, le dossier a été confié au juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke et la brigade financière enquête. Des salariés, des témoins qui jusque-là n'avaient jamais été entendus, ont été auditionnés.

Les premiers constats qui ressortent de ces auditions sont détonants, selon nos informations : tous ceux qui avaient un intérêt de près ou de loin à suivre la gestion d'Areva savaient depuis très longtemps qu'Uramin était une société minière inexploitable. Avant même le rachat mais surtout après, des salariés du groupe ont d'abord sonné l'alerte en interne auprès des responsables du groupe. Ne constatant aucune réaction, ils sont allés plus loin, ont tiré toutes les sonnettes qu'ils pouvaient pour avertir du danger couru par Areva. Le ministère des finances, le CEA (premier actionnaire d'Areva), la DRCI, le Quai d'Orsay, ont été avertis, par des moyens plus ou moins directs, de l'inexistence de réserves minières exploitables dans les gisements rachetés. Des notes blanches ont été adressées à des responsables représentants de l'État afin de les informer de la réalité de la situation, dans l'espoir que l'information remonte jusqu'au sommet. Aucune de leurs interventions n'a eu de suite. Tous ont feint de ne pas savoir, se sont tus ou ont préféré ne pas savoir. Une omerta s'est installée sur le groupe et n'a toujours pas été levée.

Les premiers à avoir sonné l'alarme au sein du groupe ont été les géologues. Ils connaissent les gisements d'uranium du monde entier. Très vite, ils s'inquiètent quand ils entendent parler d'un éventuel rachat d'Uramin. « *Le monde de l'uranium est tout*

petit. C'était une junior minière que nous connaissons bien. Nous sortions de l'échec du rachat d'Olympic Dam (une société minière australienne de cuivre et d'uranium rachetée par le géant BHP Billiton en 2005 – ndlr). Nous regardions alors toutes les sociétés minières susceptibles d'être rachetées », raconte Anatole, un des géologues du groupe. **(Le prénom a été anonymisé. Voir Boîte noire.)**

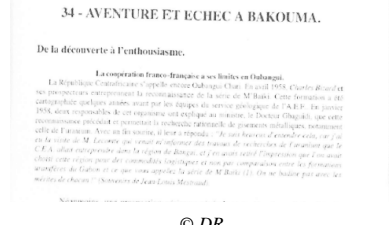


La production d'Uramin en 2011 et 2012 provient des usines pilotes de Trekkopje abandonnées depuis © dr

À l'époque, Areva a décidé de pousser les feux sur son activité minière, la plus rentable du groupe. Un plan dit Turbo a été élaboré en 2005 dans ce cadre. Son but : repérer toutes les sociétés minières qu'Areva pourrait racheter afin d'élargir son portefeuille de production et de diminuer la dépendance du groupe par rapport au Niger. Dans la liste des cibles potentielles, figurent notamment trois noms : Uranium One, Paladin et Uramin. Les deux premières sociétés ont déjà commencé à exploiter des mines d'uranium. Uramin, elle, qui s'est constituée en 2005, n'a que des droits miniers et aucune exploitation. Mais c'est elle qu'Areva privilégiera.

Si les géologues d'Areva s'alarment de la possibilité du rachat de la junior canadienne, c'est qu'ils connaissent sur le bout des doigts les gisements que celle-ci a en portefeuille. Ceux-ci ont été répertoriés et analysés par le CEA et Minatom, une ancienne filiale de Total, dans les années 1960. Tous leurs travaux et leurs archives ont été transférés par la suite à la Cogema puis chez Areva. « La Cogema avait travaillé

notamment sur le site de Bakouma en Centrafrique », se rappelle Aurélien, un ancien salarié de BU (pour Business Unit) Mines.



Une importante somme – *La Mine et les mineurs de l'uranium français*, dont le dernier tome a été préfacé par Anne Lauvergeon –, réalisée par un ancien géologue du groupe, Antoine Paucard, raconte cette recherche éperdue du minerai radioactif depuis 1946. Dans le tome 3, publié en 1996, il reprend l'histoire du gisement de Bakouma, commencée en 1958. Le chapitre s'intitule « Aventure et échec à Bakouma »! Il raconte l'enthousiasme du début, lors de la découverte du gisement, puis les déconvenues multiples par la suite. Le CEA, PUK (Pechiney Ugine Kuhlmann) puis le groupe Alusuisse – associés aux recherches car l'exploitation de la mine aurait dégagé du fluor et du chlore en sous-produits de l'uranium – s'y sont tous cassés les dents.

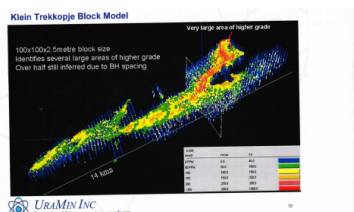
Car la mine n'est pas seulement difficile à exploiter en raison des difficultés du terrain (une large partie du gisement est sous l'eau, dans des marais), de son éloignement géographique (à plus de 800 kilomètres du premier port), de l'absence d'infrastructures, elle l'est aussi pour des raisons géologiques jusqu'à présent insurmontables. Le minerai d'uranium est en effet entouré d'un réseau cristallin, l'apatite. « Les techniques minières que nous avons à disposition ne permettent pas d'extraire le minerai à un coût acceptable. Ni le broyage ni les méthodes chimiques de dissolution ne parviennent à venir à bout de cette roche dure », explique Anatole.

Des archives si parlantes

Leurs connaissances sont toutes aussi assurées sur le site namibien de Trekkopje, présenté par Areva, au moment du rachat d'Uramin, comme le gisement le

plus prometteur. Le site avait été exploré dans les années 1960 par Minatom. Là encore, les géologues avaient conclu qu'il était inexploitable. Les couches étaient très disparates et très minces. Surtout, la teneur en minerai était des plus faibles : de l'ordre de 120 ppm (parties par million) d'uranium. « *Par comparaison, les minerais que nous classons stériles dans le Limousin sont des trésors. Ils ont des teneurs supérieures à 200 ppm d'uranium* », poursuit Anatole.

La faible teneur des gisements de Trekkopje, de toute façon, n'est un secret pour personne dans le monde minier à l'époque du rachat d'Uramin. La société minière, qui exploite un gisement voisin un peu plus riche, connaît alors de graves difficultés et sera presque acculée à la faillite avant de recentrer son exploitation sur la partie où le minerai est le plus concentré, mais sans grand espoir de rentabiliser la totalité de ses investissements. Même Uramin ne cache pas les difficultés d'exploitation de ce gisement, compte tenu de sa faible teneur en minerai. Dans un document de présentation daté du 26 février 2007, la société minière publie une coupe géologique de Trekkopje. Sur un gisement de 14 kilomètres, seule une petite partie, entourée en pointillés rouges sur la photo, est considérée comme exploitable.



© Uramin

Quant au dernier site, Ryst Kuil en Afrique du Sud, présent dans le portefeuille d'Uramin, il n'est pas connu des géologues de la maison. Ce qui constitue déjà un indice : les grands gisements d'uranium dans le monde sont pratiquement tous répertoriés et connus des géologues du monde entier.

La société canadienne avait d'autres droits, sur le site de Saraya au Sénégal, qui n'ont jamais été mentionnés. Ce gisement est également bien connu du CEA et des géologues d'Areva. Il a lui aussi été prospecté par la Cogema dans les années 1970. Les campagnes de prospection avaient toutes abouti aux

mêmes conclusions : gisement inexploitable compte tenu de la faible teneur en minerai et des discontinuités géologiques.

Par la suite, la direction d'Areva a invoqué les détails contraints et les obligations de secret liés à l'opération boursière pour justifier les déboires d'Uramin. Le groupe n'aurait pas pu avoir les informations nécessaires à temps. Dans les faits, l'inintérêt de ces mines est parfaitement connu et documenté chez Areva au moment du rachat d'Uramin. Il suffisait de vouloir chercher pour trouver. Mais les responsables de ce rachat voulaient-ils vraiment savoir ?

Lors des discussions de rachat, aucun des responsables n'a éprouvé le besoin de consulter les archives du groupe, selon nos informations. Aucun ne poussera la porte des géologues de la maison pour leur demander leur avis. Une équipe interne a bien été constituée pour faire des « *due diligence* » sur les gisements d'Uramin entre mars et mai 2007, juste avant le rachat. Quelques géologues faisant partie de cette équipe avaient émis certaines réserves. Mais celles-ci n'ont, semble-t-il, jamais été communiquées aux actionnaires ni aux membres du conseil de surveillance. Areva avait, à cette époque, préféré s'en remettre aux expertises minières, très optimistes, réalisées par le vendeur.

De nombreux observateurs se sont interrogés sur le fait qu'Areva, pourtant référence mondiale en matière d'uranium, n'ait mené aucun travail interne et se soit appuyé sans retenue sur les documents fournis par le cabinet SRK, payé par les vendeurs. Interrogés dans le cadre de la commission d'information parlementaire menée en 2012, les responsables d'Areva invoqueront le manque de temps lié à l'OPA pour mener une contre-expertise indépendante. Bruno Bezard, directeur de l'Agence des participations de l'État (APE) à l'époque du rachat d'Uramin et membre du conseil de surveillance d'Areva, avait aussi volé à leur secours. « *L'ancien directeur général de l'APE observe qu'un tel lien ne pose pas de problème a priori : il est en effet d'usage que l'entreprise vendeuse supporte elle-même les coûts d'expertise. Il observe en outre que la société SRK effectue des*

travaux dont la valeur est reconnue par les marchés financiers, et semble continuer à être une référence en la matière. Enfin, UraMin étant une société cotée, les informations contenues dans le rapport devaient se conformer à la norme comptable IFRS 6 ainsi qu'aux fortes exigences du code de la Bourse de Toronto », note **le rapport de la commission parlementaire**.

Les « grandes références de SRK » et les « fortes exigences du code de la Bourse de Toronto » ont été de parfaites protections, comme on le constate aujourd'hui : tout était faux, archi-faux à la fois dans les teneurs, les qualités, les conditions d'exploitation établies par le cabinet d'expertise. « C'est normal, c'est un cabinet anglo-saxon. Il écrit ce que lui demande le client et se fait payer pour cela », explique Arthur, autre salarié d'Areva. Curieusement, alors que les erreurs de SRK sont désormais constatées, aucune plainte n'a été déposée contre ce cabinet pour informations trompeuses par la direction d'Areva, ou par son conseil de surveillance ou ses principaux actionnaires, le CEA et l'État.



Anne Lauvergeon © Reuters

Les réserves émises par l'équipe chargée de faire les premières expertises au moment de la négociation n'ayant pas été entendues, d'autres salariés sont montés au créneau. Selon nos informations, pas moins de six personnes ont averti soit leurs responsables hiérarchiques, soit la direction, soit les personnes susceptibles d'avoir l'oreille de la présidente. Les messages ont-ils été transmis à Anne Lauvergeon ? Mystère. Mais au moins trois personnes proches d'elle ont été alertées, selon nos informations : Sébastien de Montessus, directeur de la branche minière (BU Mines), Gérard Arbola, très discret membre du directoire, et l'amiral Thierry d'Arbonne, responsable de la sécurité du groupe.

« On a acheté du vent »

Fâché avec Anne Lauvergeon depuis 2010 – **celle-ci l'accuse de l'avoir fait espionner** – après avoir été très proche de l'ancienne présidente d'Areva – ce qui lui a permis d'avoir une carrière éclair dans le groupe –, Sébastien de Montessus explique aujourd'hui qu'il n'a pas été associé au rachat d'Uramin, qu'il a seulement géré l'intégration de la société par la suite. De fait, Sébastien de Montessus n'a pris ses fonctions de directeur de la branche minière qu'à partir du 1^{er} juillet 2007, date à laquelle l'OPA boursière avait été lancée. Cette version des faits, cependant, ne convainc pas des salariés du groupe nucléaire. « Comment peut-il dire qu'il ne connaissait pas le dossier Uramin ? À l'époque des faits, il était sous-directeur de la direction de la stratégie. À ce titre, il était au courant de toutes les acquisitions projetées par le groupe. C'était même sa fonction. De plus, il est arrivé à la BU Mines bien avant de prendre officiellement ses fonctions, afin de se familiariser avec ses nouvelles fonctions », se rappelle Aurélien, qui travaillait à l'époque dans cette branche.



Sébastien de Montessus © Reuters

Même s'il n'a pas été associé au rachat de la société minière canadienne, il a reçu des alertes par la suite. « Tout de suite après l'achat d'Uramin, j'ai averti Sébastien de Montessus. Je lui ai remis une note pour lui dire que les gisements achetés étaient inexploitable. Je lui ai dit que nous avions acheté du vent. Il n'a rien dit. Il n'a rien fait. Ou plutôt si, j'ai été mis au placard », raconte Anatole. Contacté à plusieurs reprises pour avoir sa version des faits, son avocat, M^e Patrick Maisonneuve, n'a pas retourné nos appels.

D'autres alertes suivront de plus en plus pressantes, d'abord à l'intérieur du groupe, puis à l'extérieur. Selon nos informations, des salariés ont multiplié les mises en garde auprès de tous ceux qui pouvaient avoir une influence ou faire passer des messages auprès des responsables de l'État. La DCRI a été informée par plusieurs interlocuteurs de la mauvaise affaire du rachat d'Uramin. La direction des affaires stratégiques a été mise en garde quant au caractère explosif de cette opération et en a informé l'APE. Le Quai d'Orsay, par l'intermédiaire de plusieurs ambassadeurs, a été informé de l'inexistence des gisements miniers rachetés par Areva. Pour finir, des responsables du CEA, principal actionnaire du groupe nucléaire, ont été destinataires de notes précises sur Uramin. Les messages ont-ils été transmis ? En tout cas, rien n'a bougé.

La direction d'Areva, elle, continue pendant ce temps d'envoyer des messages euphoriques. Dans une présentation faite aux responsables de la branche minière, Sébastien de Montessus vante le formidable succès de l'OPA sur Uramin. « *Des actifs majeurs* », « *une production de plus de 7 000 tonnes d'uranium par an attendue à partir de ces gisements à partir de 2012* », explique la présentation.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Les premiers travaux de prospection sont lancés. Sans attendre, des équipements miniers sont achetés à grands frais pour le site de Trekkopje. Une usine de dessalement d'un coût de 250 millions de dollars y est lancée. Un pilote pour exploiter le minerai est construit. Mais les résultats sont décevants. Comme ils sont décevants en Centrafrique, au Sénégal, en Afrique du Sud. Sur ces gisements aussi, des campagnes de prospection sont menées, des équipements achetés, alors que les résultats sont prévisibles. Au total, près d'un milliard d'euros supplémentaires a été dépensé en pure perte dans les années suivantes, dans l'espoir de prouver que les 2,5 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) dépensés lors de l'acquisition d'Uramin étaient justifiés.

Dès la fin 2009, le groupe abandonne les gisements du Sénégal et d'Afrique du Sud, les jugeant inexploitable. Pourtant, il n'en souffle mot. Rien n'apparaît dans les comptes. Mais cela n'a pas posé, semble-t-il, le moindre problème aux commissaires aux comptes, dont la mission, pourtant, est de s'assurer des comptes véridiques et sincères.

Ce n'est qu'en février 2011 que le groupe commence à reconnaître du bout des lèvres qu'Uramin ne tient peut-être pas toutes ses promesses. Dans les comptes de 2010, apparaît une provision de 426 millions de dollars sur les actifs d'Uramin. Elle aurait été imposée par René Ricol, nommé par Nicolas Sarkozy au conseil de surveillance pour faire la clarté sur les comptes. Il démissionnera de son poste en avril 2011. « *Il estime sa mission terminée. Si cette mission était la clarification des comptes du groupe, cette affirmation paraît hasardeuse : le provisionnement massif d'Uramin va être décidé huit mois plus tard* », a insisté le pré-rapport de la Cour des comptes. Et encore, les seuls actifs liés à Uramin ont été dépréciés. Le groupe a passé sous silence les dépenses d'exploration et les achats qui ont été réalisés par la suite.

La catastrophe d'Uramin devenant chaque jour plus manifeste, les rumeurs sur le scandale toujours plus fortes, le directoire et le conseil de surveillance ont commencé à se diviser, se disputer. Chacun a tenté de se protéger. Des enquêtes internes ont commencé à être réalisées sur les uns et les autres. Des audits ont été commandés pour faire la lumière sur cette opération. En même temps que la mission Ricol, le conseil de surveillance, alors présidé par Jean-Cyril Spinetta, a demandé une mission d'expertise d'interne – le rapport Boissard, dont nous avons publié de larges extraits [ici](#) – pour faire l'examen de ce qui s'était passé. Le scandale menaçant de devenir public, un rapport parlementaire d'information a aussi été rédigé début 2012, sous la haute surveillance de Jérôme Cahuzac, alors président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Aucune de ces missions n'a vraiment trouvé grand-chose à redire à l'époque, si ce n'est une concentration excessive des pouvoirs aux mains d'Anne Lauvergeon, et des défauts de gouvernance.

Aujourd'hui, ces rapports, ces missions révèlent leur véritable objet: des tentatives des responsables pour se dédouaner et éviter toute responsabilité ; des écrans de fumée pour tenter de masquer le plus longtemps possible le scandale Uramin, pour essayer de le gérer dans le temps.

À l'intérieur du groupe, certains qui avaient émis des réserves ou des critiques sur ce rachat ont été placardisés. Beaucoup sont partis. Par la suite, alors que le scandale devenait plus évident, de nombreuses personnes qui ont eu à traiter de près ou de loin le dossier ont été éloignées du siège. Certains se sont vu offrir des préretraites ou des départs négociés avec un solide chèque et une clause très stricte de confidentialité à la clé. D'autres ont été envoyés à l'étranger, au Kazakhstan notamment.

Après sa démission du directoire en mars 2012, Sébastien de Montessus a pris la direction de La Mancha, une filiale d'Areva spécialisée dans les mines

d'or. Il y a accueilli quelques anciens cadres d'Areva. Alors que la brigade financière s'apprêtait à mener des perquisitions au siège de cette filiale en juin, un d'entre eux a été précipitamment exfiltré hors de France, vers la Chine. Très loin des éventuelles curiosités de la justice.

Deuxième volet de la série : cache-cache avec Bercy

Boite noire

Des salariés et d'anciens salariés d'Areva ont accepté de témoigner sur la période du rachat d'Uramin et la suite, qui les a profondément marqués. Pour d'évidentes raisons de sécurité – le dossier fait peur à de nombreuses personnes – tous leurs témoignages ont été anonymisés. Je les remercie ici du courage dont ils font preuve et pour le temps qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.